Grenoble Swing - Compte-rendu du Conseil d'administration du 11 novembre 2025

Lieu

Maison des Habitants Centre-Ville, rue Blanche Monier, Grenoble

Membres présents

Adèle, Carole, Manon, Jean-Yves, Gilles, Edith, Erick, François, Vincent, Marc Fransoiz et Sophie sont absentes et s'en sont excusées.

Ordre du jour

1. Soirée Blues du 28 novembre
2. Téléthon 2025
3. Balboa avec Penny & Lucas ?
4. Budget du Kiosque
5. Festival du Sappey-en-Chartreuse
6. Transition Assoconnect - Dance Nearby
7. Festival "Orient Express"
8. Relations avec les structures privées
9. Proposition d'ordre du jour pour l'AG

Début de la réunion à 19h30 – Prise de notes : Marc

1 Soirée Blues du 28 novembre

Etant donné que l'Assemblée Générale ordinaire de Grenoble Swing aura lieu le 28 novembre en début de soirée, il est demandé à l'équipe des soirées Blues de ne pas proposer d'initiation ce soir-là, en amont de la soirée Blues. De plus, il est demandé à l'équipe de s'assurer que le musicien qui doit venir animer cette soirée nous fasse bien parvenir une facture pour sa prestation. Jean-Yves va faire un mail à l'équipe pour les informer de la décision.

2 Téléthon 2025

Cette année à nouveau, l'association a été sollicitée pour participer au Téléthon. Jean-Yves propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour de l'assemblée générale, le 28 novembre prochain.

3 Balboa avec Penny & Lucas ?

Penny & Lucas, un couple d'enseignants taïwanais qui sera à Grenoble pour enseigner au Fallin' In Blues 2026, propose de profiter de son passage pour également donner un cours de Balboa. Le coût serait modique : leur tarif est de 180 €/h, et ils seront hébergés chez l'habitant (chez Maria). Se pose la question de la salle (possibilité d'annuler un entraînement libre pour disposer d'une salle), et surtout de l'éventuelle concurrence que cela oppose à l'Advanced Friday Balboa qui doit avoir lieu cette semaine-là, le vendredi 6 mars.

La semaine précédente et la semaine suivante sont déjà réservées pour des Advanced Fridays Lindy Hop ; le vendredi 20 mars est libre à ce jour, mais Vincent et Kateryna ne seront pas dispos à cette date. De plus, cela pourrait déranger des participants déjà inscrits et ayant bloqué la date. Vincent propose de céder cette séance-là pour la leur laisser. Il est finalement décidé de décliner leur offre, afin de s'assurer que cela ne fasse pas de concurrence à l'Advanced Friday (risque de ne remplir aucun des deux cours).

4 Budget du Kiosque

Lors du précédent CA, il avait été demandé à l'équipe Kiosque de revoir leur budget de cette année, initialement prévu à 6200 €, afin de participer à l'effort collectif pour atteindre un bilan sain en fin d'année fiscale. L'équipe nous a informés que leurs dépenses totales pour l'année, même en conservant le programme complet, ne dépasserait pas 4000€ : bonne nouvelle, donc ! Nous les félicitons, et leur demandons de garder ce montant comme objectif à ne pas dépasser.

5 Festival du Sappey-en-Chartreuse

Les organisateurs du festival du Sappey (organisé par Grenoble Swing en partenariat avec l'asso Sappey'tille) souhaitaient rémunérer des adhérents de Grenoble Swing pour donner les cours du Niveau 1, ainsi que des sorties "nature" en marge du festival. Nous leur avons répondu qu'il était exclu de rémunérer des adhérents de Grenoble Swing dans le cadre d'une activité que nous organisons, ceci étant contraire à nos statuts, ainsi qu'un point central de la notion de "gestion désintéressée" de l'association, qui est une condition nécessaire à l'exemption des impôts commerciaux.

En retour, les organisateurs de ce festival nous ont proposé de sortir le Niveau 1 et les sorties "nature" du périmètre organisé et financé par Grenoble Swing, et de

les faire porter par l'association Sappey'tille, en conservant les mêmes intervenants. Cela nous semble discutable dans le principe, car toujours encore incompatible avec la "gestion désintéressée" de l'association. De plus, cela établirait un précédent que nous souhaitons vivement éviter. Une réponse leur sera faite en ce sens ; nous suggérons comme alternatives (A) de conserver les mêmes intervenants, qui interviendraient à titre bénévole, ou (B) de trouver et rémunérer d'autres intervenants, non membres de l'association.

6 Transition Assoconnect - Dance Nearby

François attire notre attention sur l'importance de bien vérifier le coût réel pour l'association de l'utilisation des plateformes Assoconnect et Dance Nearby, en amont de la réunion d'information à destination des profs de l'asso, et qui doit avoir lieu fin novembre ou début décembre (date à préciser en fonctions des disponibilités indiquées par les profs). Ceci afin de pouvoir répondre correctement aux questions qui nous seront posées sur les économies que doit permettre le changement de plateforme. Gilles va contacter Assoconnect pour leur demander des renseignements, et Manon s'occupera de contacter Vincent le Hénaff pour obtenir le détail des conditions de notre contrat avec Dance Nearby.

7 Festival "Orient Express"

Muriel, qui porte le projet du nouveau festival Story Swing prévu pour l'automne 2026, souhaite savoir si elle peut ouvrir les inscriptions à des personnes non-membres de l'association, ou s'il était obligatoire de faire adhérer toutes les personnes s'inscrivant.

Historiquement, Grenoble Swing organisait chaque année un certain nombre d'évènements ouvert à tou.te.s, afin de faire connaître son activité et de permettre à des adhérents de faire découvrir leur danse à leurs proches. Cette pratique avait ensuite été découragée, le centrage insuffisant de l'association sur ses membres étant l'un des éléments retenus par l'administration fiscale lors du contrôle de l'exercice 2011-2014 pour exiger le paiement des impôts commerciaux.

La discussion se prolonge afin de comparer nos compréhensions respectives des deux contrôles fiscaux (2011-2014, 2018-2020). Suite au premier contrôle, un changement de définition de l'association, la recentrant sur la notion d'activités sportives à destination de ses membres, a semble-t-il satisfait l'administration fiscale, puisque l'association n'a plus été redressée depuis. Cet axe avait été privilégié, l'autre voie possible (rentrer dans les "quatre P" : Produit unique, Public spécifique, Prix très bas, pas de Publicité commerciale) semblant inatteignable, même aux yeux de notre avocat.

Vincent assiste sur l'importance de faire en sorte que cet historique (contrôles fiscaux, et mesures mises en place pour y répondre, en collaboration avec notre avocat) ne soit pas perdu, et soit correctement transmis aux administrateurs futurs. Manon & Marc ont eu la même pensée en préparant cette réunion, et toutes les personnes

présentes sont d'accord là-dessus. Jean-Yves propose de contacter l'avocat, et d'aller le voir pour remettre ces choses à plat avec les personnes intéressées.

Concernant le festival Story Swing "Orient Express", l'option qui a la préférence du CA serait de demander à ce que le festival soit réservés aux adhérents (comme c'est le cas pour les autres grands festivals de l'asso). Cependant, il n'y a pas eu de vote pour trancher formellement la question ; il faudra y revenir lors d'un prochain CA.

8 Relations avec les structures privées

La discussion s'ouvre sous l'angle des récentes discussions entre les co-présidents de l'association d'une part, Jean-Yves et Erick, et Pom d'autre part, à la demande de ce dernier et de Mécanika'Swing, qu'il représente.

Adèle propose de répondre aux points soulevés par Pom à l'aide de la proposition de charte envoyée par Amélie Marchi plus tôt dans l'année, lorsqu'elle était encore membre de l'équipe de Mécanika'Swing. Nous avons donc parcouru la proposition de charte, et l'avons débattue point par point.

Les sections ci-dessous résument notre position sur chacun des points : le CA souhaite les intégrer prochainement au règlement intérieur de l'association (sous forme d'annexe ?), sous réserve que l'avocat de l'association valide nos positions.

NB: dans ce qui suit, "pro" ou "structure pro" est entendu comme voulant dire "une ou plusieurs personnes rémunérées par une structure de danse professionnelle de Grenoble ou de ses environs". Cela ne concerne donc pas les structures bénévoles de Grenoble & environs, ni les structures professionnelles se situant dans d'autres grandes villes de France ou d'ailleurs.

8.1 Article 1 - Participation aux activités de l'assocation

Selon nous, des "pros" (personnes rémunérées par une structure de danse professionnelle de Grenoble et environs) devraient-ils pouvoir...

- ...prendre des cours réguliers organisés par Grenoble Swing ? **OUI**
- ...participer aux soirées/festivals/ateliers organisés par GS ? **OUI**
- ...participer aux compétitions organisées par GS ? **OUI**
- ...présenter des démos aux showcases organisés par GS ?
 - **OUI** s'ils sont invités par l'asso pour enseigner à cet évènement
 - **OUI** s'ils sont une petite minorité au sein d'une troupe plus large
 - **NON** en couple ou petite troupe composée en bonne partie de pros
- ...faire participer les troupes de leurs élèves à ces mêmes showcases ? **NON**

8.2 Article 2 - Réseaux sociaux et médias

Des vidéos d'évènements Grenoble Swing, montrant des pros et tournées par leurs soins, peuvent-elles...

- ...être postées sur les médias GS ? **OUI**, aux mêmes conditions que l'article 1
- ...être postées sur des réseaux sociaux persos ? **OUI**, MAIS sans nommer l'association
- ...être postées sur les réseaux de la structure pro ? **NON**

Des vidéos d'évènements Grenoble Swing, ne montrant pas spécialement des pros, peuvent-elles être postées sur les réseaux d'une structure pro ? **NON**

8.3 Article 3 - Participation à l'organisation d'un évènement Grenoble Swing

Les pros peuvent-ils...

- ...organiser bénévolement un évènement de Grenoble Swing (festival, ...) ? **NON**, car être décideur sur ce genre de budgets peut relever de la "gestion intéressée" de l'asso. Ils peuvent en revanche être helpers/"petites mains", à l'approche du jour J.
- ...participer bénévolement à la vie de l'association (soirées, DJ, helper...) ? **OUI**, tant qu'ils ne sont pas décideurs. Question ouverte : quid du poste de MC ?
- ...utiliser leur mail perso pour faire de la com' au nom de GS ? **NON**
- ...utiliser leur mail pro pour faire de la com' au nom de GS ? **NON**
- ...signer de leur nom propre une com' au nom de GS ? **OUI**, mais bien se souvenir que Grenoble Swing doit être mentionnée

8.4 Article 4 - Enseignement

Les pros peuvent-ils...

- ...enseigner bénévolement au sein de l'asso ? **OUI**
- ...enseigner de manière rémunérée au sein de l'asso ? **NON**

8.5 Article 5 - Cours pédagogiques et "cours profs"

Les pros qui enseignent bénévolement au sein de l'asso peuvent-ils...

- ...participer gratuitement aux cours péda ? **NON**
- ...participer gratuitement à un cours hebdomadaire, comme les autres profs bénévoles ? **NON**
- ...participer gratuitement aux soirées de l'asso, comme les autres profs bénévoles ? **OUI**

- ...participer aux cours péda contre paiement d'un droit d'entrée, comme cela est parfois proposé à des profs dans d'autres structures associatives ? **NON**, et à l'avenir cette expérience ne sera pas renouvelée (retour à un cours péda gratuit réservé aux profs de l'asso, et à d'autres membres de manière discrétionnaire)

8.6 Article 6 - Vie associative

Les pros peuvent-ils faire partie du CA de l'association ? Deux options :

1. **NON**, toujours par souci de "gestion désintéressée" de l'association, et à plus forte raison encore que pour l'organisation d'évènements.
 - Dans ce cas, Vincent devrait démissionner du CA. Il serait possible de modifier les statuts de l'association afin d'y introduire la notion de "membre fondateur" membre de droit du CA, mais cela irait à l'encontre de l'idée chère au CA que l'association "n'appartient à personne", et que personne n'a un statut spécial au sein de l'association. Cependant, le départ de Vincent du CA contribuerait également à éroder la mémoire collective de l'instance, et nous expose à répéter certaines erreurs passées.
2. **OUI**, dans la limite de deux (2) membres maximum, et sous réserve de ne pas prendre part aux votes pouvant présenter un conflit d'intérêts (règle déjà observée actuellement).
 - La limite de deux membres permet à Vincent de rester s'il le souhaite, et permet à un autre pro de venir faire entendre sa voix au CA s'il l'estime souhaitable, tout en garantissant que les membres de structures professionnelles seront toujours largement minoritaires au sein du CA, même dans le cas où les effectifs tomberaient au niveau minimum prévu par les statuts (8 membres).

Cette deuxième option a la préférence des membres du CA : c'est celle qui sera retenue si l'avocat n'y voit pas d'objection juridique.

Les pros peuvent-ils faire partie du bureau de l'association ? **NON**; Jean-Yves rappelle que cela a clairement été précisé par notre avocat par le passé : juridiquement, rien ne s'oppose à ce qu'un pro soit membre du CA, mais il ne doit pas être mmebre du bureau, car dans ce cas la "gestion désintéressée" de l'association ne peut plus être garantie.

8.7 Article 7 - Liens entre Grenoble Swing et les structures professionnelles

Est-ce que Grenoble Swing...

- ...peut faire de la com' pour des évènements de structures pro ? **NON**
- ...peut organiser un évènement en collaboration avec une structure pro ? **NON**

Est-ce que les structures pro...

- ...peuvent amener leurs flyers aux évènements de Grenoble Swing ? **NON**
- ...peuvent présenter des flyers de Grenoble Swing à leurs évènements ? **OUI**
- ...peuvent communiquer sur des évènements de Grenoble Swing ? **OUI**

Est-ce que Grenoble Swing et les structures pro peuvent se tenir mutuellement informés de leurs plannings prévisionnels ? **OUI**

Comme mentionné plus tôt, le CA est d'accord pour intégrer les positions exprimées ci-dessus au règlement intérieur de l'association, sous une forme qui reste à déterminer (nouveaux articles, ou ajout en annexe), sous réserve que l'avocat confirme la légalité de nos positions. Cette modification du règlement intérieur, n'aura cependant pas lieu avant l'assemblée générale du 28 novembre.

9 Proposition d'ordre du jour pour l'AG

(Début à 18h30)

1. Bilan moral et financier (présentation comptable de 19h00 à 19h30)
2. Perspectives
3. Discussion du Téléthon
4. Présentation du projet de Muriel Farnault (+ vote)
5. Présentation du projet d'Antoine Veyron ; clarification des relations GS/structures pro
6. Questions diverses
7. Election du nouveau CA

Fin de la réunion à minuit (pile !)